

DECRET N°75-51 du 21 Février 1975

portant nomination des membres du Conseil
National de la Révolution.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,
PRESIDENT DU CONSEIL NATIONAL DE LA REVOLUTION,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU l'ordonnance N°74-68 du 18 novembre 1974, portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement du Conseil National de la Révolution, du Bureau Politique dudit Conseil, des Conseils Provinciaux, de District, Communaux et Locaux de la Révolution, notamment ses articles 12 et 13 ;
VU le décret N°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouvernement et le décret N°75-26 du 29 janvier 1975 qui l'a modifié ;
VU le décret N°74-300 du 18 novembre 1974, définissant les critères à remplir pour être membre du Conseil National de la Révolution,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Sont et demeurent abrogées les dispositions des décrets N°s 74-309 du 25 novembre 1974 et 75-50 du 21 février 1975, portant nomination des membres du Conseil National de la Révolution.

ARTICLE 2 - Sont nommées membres du Conseil National de la Révolution les personnes dont les noms suivent :

I - Membres Militaires :

- Lieutenant-Colonel OHOUENS Barthélémy,
- Lieutenant-Colonel RODRIGUEZ Richard,
- Chef de Bataillon ZOUAROU Wallis Ibrahim,
- Chef de Bataillon ALLADAYE Michel,
- Intendant Militaire de 3ème Classe AMOUSSOU Isidore,
- Chef d'Escadron HOUINDO Pacôme,

.../...

- Capitaine DOSSOU François,
- Capitaine HONVOH Augustin,
- Capitaine BOURAIMA Issifou,
- Capitaine GUEZODJE Vincent,
- Capitaine DJIBRIL Moriba,
- Capitaine ATCHADE André,
- Capitaine AIKPE Michel,
- Capitaine AHOUEYA Léopold,
- Lieutenant BIAOU Adolphe,
- Lieutenant KOUYAMI François,
- Lieutenant NOUKPO Séraphin,
- Lieutenant ZODEHOUGAN Edouard,
- Lieutenant AZONHIHO Dohou Martin,
- Lieutenant TCHETOU Mathieu,
- Lieutenant AKPO Philippe,
- Sous-Lieutenant MOUSSA Soulé,
- Sous-Lieutenant ADJIMABOU Cyrille,
- Adjudant-Chef ATANHLOUETO Toussaint,
- Adjudant-Chef ELEGBEDE Mustapha,
- Adjudant-Chef BARA Codjo Joseph,
- Adjudant-Chef MAHOUEKPO Gaston,
- Adjudant ADJAGBONI Michel,
- Adjudant AHLIN Théophile,
- Adjudant LALEYE IBITECHO Isidore,
- Adjudant MAMA Sambo,
- Adjudant ALAVO Hyacinthe,
- Sergent-Chef DEGBOE François

II - Préfets de Province :

- MM. - VIDEGLA Pamphile,
- DGOUMA Ifèdé Simon,
 - MORY Boukari Guy,
 - VINYOR Robert,
 - ADJO Boko Ignace,
 - ISSA Abdoulaye

III - Responsables des Conseils
Provinciaux de la Révolution

- MM. - ODJO Alapini Roger,
- ACHADE Félix,
- ADJOLOHOUN Côme,
- AKPLOGAN Joseph,
- KODJO KPAKPASSOU Antoine,
- BIAOU KOUHASSI Christophe,
- HOUNTON Hébert,
- SEHOUE Christophe,
- BABA MOUSSA Amidou,
- BOUKARI Idrissou,
- NAGNIMI BOUKO Idrissou,
- TENAKA KARIMOU Boukari,

IV - Cadres Civils, Policiers et
Paramilitaires

- Mmes - ADEN Comfort,
- SANSUAMOU Philomène,
Mlle QUENUM Valentine,
MM. - BOYA Thomas,
- CAPO-CHICHI Gratien,
- AGOSSOU Pierre,
- DEGLA Joseph,
- ADETOMAH Barnabé,
- AGBAHE Grégoire,
- DAOUA Djibril,
- HOUNDETE Côme,

.../...

- KPOFFON Paul,
- ODJO Bernard,
- VILON GUEZO Romain,
- KOUKOUI Valère,
- NOUGBODE Mèdémakou Lucien, et
- HOUNGUE Pierre.

ARTICLE 3 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.--

Fait à COTONOU, le 21 Février 1975

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 20 CS 6 Ministères 13 CNR 20 Intéressés 69 SGG 4
SPD 2 DGP-DGAJL-INSAB 6 IAA-DCCT-IGF-CNI-Gde Chanc. 5 Cab.Mil. 2
EMAT-EMGN-EMSC 12 JORD 1